

Cote du document: EB 2016/117/INF.7
Date: 20 avril 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Résumé des propositions de projet et programme examinées par le Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Federica Cerulli
Spécialiste principale de portefeuille
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2729
courriel: f.cerulli@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-septième session
Rome, 13-14 avril 2016

Pour: Information

Résumé des propositions de projet et programme examinées par le Conseil d'administration

I. Propositions de projet et programme

1. Les propositions de projet programme ci-après ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa cent dix-septième session.

A. Asie et Pacifique

République démocratique populaire lao: Projet d'appui stratégique en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition – fonds du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) (EB 2016/117/R.12/Rev.1)

2. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un don de 24,0 millions d'USD à la République démocratique populaire lao au profit du Projet d'appui stratégique en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, financé dans le cadre du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP). Un montant de 6,0 millions d'USD, qui sera administré par le Programme alimentaire mondial, viendra compléter ce don. Lorsqu'il a approuvé le projet, le Conseil d'administration s'est félicité du fait que les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome aient étroitement collaboré à la mise au point de cet investissement. Le Conseil d'administration a recommandé la création, au sein du Groupe des donateurs pour l'agriculture et le développement rural, d'un groupe spécial pour la nutrition. Compte tenu du caractère ambitieux de cette stratégie, des rapports étroits de collaboration devront être instaurés avec d'autres acteurs durant l'exécution, en particulier avec l'Union européenne, principal partenaire de développement à l'appui de l'amélioration de la nutrition.

B. Amérique latine et Caraïbes

Pérou: Projet d'amélioration des services publics pour le développement territorial durable dans les zones d'influence des fleuves Apurímac, Ene et Mantaro (Projet de développement territorial durable) (EB 2016/117/R.13)

3. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de 20,65 millions de DTS en faveur de la République du Pérou afin de financer le Projet d'amélioration des services publics pour le développement territorial durable dans les zones d'influence des fleuves Apurímac, Ene et Mantaro (Projet de développement territorial durable). Cette opération, la plus importante que le FIDA ait approuvée à ce jour au Pérou, met à profit les interventions antérieures du Fonds dans le pays par le biais d'une approche territoriale. Le représentant du Mexique au Conseil d'administration, au nom de la Liste C, ainsi que les représentants de l'Italie et de l'Espagne ont souligné l'importance que revêt cette initiative pour le développement rural de l'une des régions les plus pauvres et les plus isolées du Pérou. L'attention a par ailleurs été attirée sur le fait que le projet s'inscrit dans le droit fil des priorités nationales, ainsi que sur l'engagement et l'intérêt manifestés par le Gouvernement péruvien, qui se reflètent dans l'ampleur du cofinancement, à savoir près de 38,764 millions d'USD. Les principales recommandations du Conseil ont porté sur les aspects ci-après: i) la viabilité des organisations rurales; ii) la nécessité de mettre en place un système de suivi-évaluation efficient; iii) l'inclusion des minorités et la pleine prise en compte de la problématique hommes-femmes; et iv) les risques potentiels propres à l'intervention dans la zone d'influence de la vallée des fleuves Apurímac, Ene et Mantaro.